

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **9 (1864)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

calibre ne se prête d'une manière bien avantageuse ni au tir à mitraille ni à celui des obus. (A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

En octobre dernier, le Conseil fédéral avait invité les gouvernements du Valais et du Tessin à compléter leur approvisionnement de fusils au système Prélaz-Burnand. Ces cantons n'ayant pas, jusqu'à ce jour, obtempéré à cette invitation, le Conseil fédéral a décidé de faire combler ces lacunes à leurs frais ; les 282 fusils manquant au Valais et les 320 au Tessin seront tirés des magasins fédéraux.

Par circulaire en date du 8 mars, le département militaire fédéral rappelle que, d'après le nouveau règlement de service intérieur récemment envoyé aux cantons, article 85, le brassard fédéral « ne sera porté dorénavant que pour un service actif de campagne, un rassemblement de troupes, par les chefs d'armes et leurs adjudants pendant les inspections de troupes et autres fonctions dont ils peuvent être chargés, par les inspecteurs d'infanterie et leurs adjudants, en général par les officiers qui sont chargés d'inspections fédérales ou autres missions s'y rattachant. »

En même temps, le département mentionne l'erratum suivant au nouveau règlement : au § 10, on doit renvoyer, non aux §§ 143 et 161 du règlement sur le service de campagne, mais aux §§ 152 et 159 du dit règlement.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 23 février 1864, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 2^{me} sous-lieutenant d'infanterie les sous-officiers suivants : *Guyot*, Jules-Henri, à Neuchâtel ; *Sudheimer*, Louis-Georges, au Locle ; *Jaccard*, Eugène, au Locle ; *Tonnerre*, François-Xavier, à Colombier ; *Hilficker*, Samuel, à Neuchâtel ; *Delachaux*, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; *Audetat*, Théophile, à la Chaux-de-Fonds ; *Joseph*, Henri-Ulysse, à la Chaux-de-Fonds ; *Giauque*, François-Louis, au Locle, et *Brélaz*, Marc, au Locle.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé M. J.-F. *Clavel*, à Aigle, lieutenant de chasseurs de droite du bataillon n° 26 ; 1^{er} sous-lieutenant de chasseurs de droite du 5^e bataillon de réserve cantonale, M. E. *de Vallière*, à Lausanne ; 1^{er} sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 du 112^e bataillon de réserve fédérale, M. L.-P. *Sugnet*, à Yverdon ; 2^e sous-lieutenant de chasseurs de gauche du bataillon n° 4 de réserve cantonale, M. L. *Demartin*, à Olon ; 2^e sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 du bataillon n° 26, M. J.-A.-Ad. *Jayet*, à Moudon. Le Conseil d'Etat a en outre délivré un brevet de 1^{er} sous-lieutenant à M. *Adr. Maillardet*, 2^e sous-lieutenant au commissariat et garde-magasin, à Moudon.

M. *Héli Besson*, sergent-major d'artillerie, à St-Cierges, est nommé second sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de réserve cantonale n° 1.

ANNONCE.

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE MILITAIRE

de L. ROCHAT, à Lausanne.

Beau choix d'épaulettes or et argent fin et mi-fin, pour tous grades ; ceinturonerie, sabres d'officiers, des fabriques de *Solingen* et *Paris* ; le tout à des prix très modérés.

Gros et détail ; prompt expédition.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.